

FACTEUR DE CORRECTION D'EXPLOITATION (F.C.E)

CONSOMMER MOINS,
CONSOMMER MIEUX,
UN COMPORTEMENT ÉCO-RESPONSABLE

▶ AVANTAGES

- Corrige l'effet « vol de chaleur »
- Compense une situation thermique défavorable (pignon, étage supérieur...)
- Collecte plus précise
- Répartition des charges plus équitable

? POURQUOI ?

- La situation des appartements dans un bâtiment influence les besoins en chauffage de chacun d'entre eux
- Le facteur de correction d'exposition a pour but de compenser la situation énergétique défavorable de certains appartements pour plus d'équité

➔ PRINCIPE

Le facteur de correction s'applique aux répartiteurs de frais de chauffage, dans le cas de l'individualisation des frais de chauffage.

Les coefficients permettent de corriger la consommation d'un logement en fonction de sa position géographique.

En fonction de la situation thermique d'exposition de chaque pièce, un pourcentage d'abattement est appliqué selon l'Arrêté du 8 février 1982 et les recommandations du C.O.S.T.I.C.

